

La mairie vous informe

De la reprise des travaux d'aménagement de la rue Bonne Fontaine à Bieuzy par l'entreprise PIGEON à compter du lundi 20 avril.
De la campagne du curage des fossés par l'entreprise TP HENRIO sur les secteurs de Boderel, Kerrault, Kermonserh, Kerledortz, Kerdaniel, Kerdelavant. **Automobilistes, soyez prudents !**



Les pharmaciens sont autorisés à renouveler les traitements même si l'ordonnance est terminée. Mais il ne faut pas pour autant oublier **l'importance du suivi par son médecin traitant, ne pas risquer une aggravation de la maladie qui entraînerait une hospitalisation en urgence, l'appeler sans attendre en cas de changement de l'état général.**

Certains médicaments peuvent aggraver les symptômes : ne rien prendre sauf ceux prescrits par le médecin mais **surtout n'arrêter aucun traitement habituel sans en discuter avec un médecin ou un pharmacien.**

Les personnes fragiles ne doivent pas se déplacer pour venir à la pharmacie. Elles peuvent demander à des aidants de faire leurs courses. Un appel téléphonique préalable permet de préparer l'ordonnance et de limiter le temps d'attente sur place.

Autre conseil important : Bien respecter le calendrier des vaccinations prévu surtout pour les jeunes enfants.

La cybercriminalité, l'autre virus qui se propage...

Vous êtes confinés et devez avoir recours au télétravail pour maintenir votre activité. Vous ne disposez parfois pas d'équipement professionnel pour télétravailler et devez le faire avec vos moyens informatiques personnels (ordinateur, tablette, téléphone, comptes de messagerie...).

Afin de préserver au mieux la sécurité de votre entreprise, appliquez les 10 recommandations suivantes :

- 1 Si vous disposez d'équipements professionnels, séparez vos usages,
- 2 Appliquez strictement les consignes de sécurité de votre entreprise,
- 3 Ne faites pas en télétravail ce que vous ne feriez pas au bureau,
- 4 Appliquez les mises à jour de sécurité sur tous vos équipements connectés (PC, tablettes, téléphones...),
- 5 Vérifiez que vous utilisez bien un antivirus et scannez vos équipements,
- 6 Renforcez la sécurité de vos mots de passe,
- 7 Sécurisez votre connexion WiFi,
- 8 Sauvegardez régulièrement votre travail,
- 9 Méfiez-vous des messages inattendus,
- 10 N'installez vos applications que dans un cadre « officiel » et évitez les sites suspects.

Source : www.cybermalveillance.gouv.fr

Lutte contre le frelon asiatique, appel à repérer les nids primaires

Au printemps, la fondatrice sort de sa cachette pour former son nid dans des endroits abrités. Les nids peuvent se trouver à proximité de votre maison : sous une toiture, dans un abri de jardin, une cabane d'enfants, un nichoir... Si vous en trouvez un, l'important est de détruire le nid lorsque la fondatrice est à l'intérieur, en cas d'impossibilité, merci de contacter la mairie pour le signaler.

Dès maintenant, il est recommandé de commencer le piégeage. Sachez que chaque frelon asiatique piégé avant le 10 juin est irrémédiablement une fondatrice et de ce fait un nid de moins.

Je vous invite à piéger, mais sachez qu'il est également important de noter ses captures sur papier libre (dans l'attente de recevoir les feuilles de recensement) et de me les communiquer ou à la mairie avant le 15 juin afin qu'elles soient transmises au FDGDON.

Le référent communal bénévole José Fromentin

Le clin d'œil de la semaine

"Trois filles se retrouvent : une blonde, une rousse, une brune. Laquelle est la plus intelligente ? La rousse... car c'est la seule à avoir le dictionnaire !!!".

De : inconnu. Une idée d' YB.

INFORMATIONS

Mairie de Pluméliau-Bieuzy
4 place du Général de Gaulle
56930 PLUMÉLIAU-BIEUZY

→ **Permanence téléphonique**

Lundi : 14h - 17h

Mardi au jeudi : 9h - 12h / 14h - 17h

Vendredi : 14h - 17h

Samedi : 9h - 12h

Tél : 02.97.51.80.28

accueil@plumeliau-bieuzy.bzh

www.plumeliau-bieuzy.bzh

Commune déléguée de Bieuzy
21 rue Bonne Fontaine - Bieuzy

→ **Permanence téléphonique**

Du lundi au vendredi : 9h - 12h

Mercredi : 9h - 12h / 14h - 17h

Tél : 02.97.39.55.76

Tél : 02.97.27.18.08

accueil.bieuzy@plumeliau-bieuzy.bzh

www.plumeliau-bieuzy.bzh

Agence postale communale
Rue Théodore Botrel Pluméliau-Bieuzy
Tél : 02.97.28.32.96

Du mercredi au vendredi de 9h à 12h
Départ du courrier à 15h

Médiathèque de Pluméliau-Bieuzy
mediatheque@plumeliau-bieuzy.bzh

Bibliothèque annexe de Bieuzy
bieuzy.bibliotheque@plumeliau-bieuzy.bzh

Urgence Médicale

Pompiers : 18 / Samu 56 : 15

Numéro européen : 112

Médecin de garde : 02.97.68.42.42

Service pharmaceutique : 3237
(pour connaître la pharmacie de garde)

5 gestes "BARRIÈRE" pour freiner le coronavirus

1 PRÉVENTION

Restez chez vous

2 MAINS

Lavez-les souvent

3 COUDE

Toussez dedans

4 VISAGE

Évitez de le toucher

5 DISTANCES

Gardez-les.

Source : gouvernement.fr



Pendant la période de confinement, les déchèteries restent fermées. Mais pour répondre aux besoins des entreprises qui poursuivent leur activité, Centre Morbihan Communauté a ouvert depuis le 10 avril les déchèteries de Pluméliau-Bieuzy, Plumelin et Saint-Jean-Brévelay sur des créneaux réservés afin de permettre aux entreprises d'y déposer leurs déchets de chantiers.

Les conditions d'accès sont les suivantes :

- 1 passage par professionnel et par jour
- Limitation à 3m³ de déchets par jour et par professionnel

Seuls les **déchets de chantiers** sont acceptés : déchets verts, bois, gravats, tout-venant issu de chantiers (laine de verre, plâtre, tuyaux PVC...). Tout autre déchet sera refusé.

Pour réserver un créneau et venir déposer vos déchets, vous devez vous inscrire par téléphone au **02 97 60 15 93**. L'accueil téléphonique est assuré du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30.

L'accès sera refusé à tout professionnel qui n'aura pas réservé d'accès.

Les dépôts et les entrées seront contrôlés. **Aucun particulier ne sera autorisé à accéder aux déchèteries.**

Particuliers, que faire de vos déchets verts ?

Le printemps est de retour et avec le confinement, nous en profitons pour consacrer du temps au jardinage. Mais avec la fermeture des déchèteries liée au contexte sanitaire et à l'épidémie de Coronavirus - COVID 19, nous sommes nombreux à ne pas savoir quoi faire de nos déchets verts.

Pourtant, il existe des moyens de les recycler facilement et efficacement au jardin, tout en protégeant le sol et en favorisant la biodiversité – et en faisant au passage des économies.

Aspirer et broyer : deux vocations insoupçonnées des tondeuses

Toutes les tondeuses (électriques ou thermiques) parviennent facilement à broyer les petits déchets du jardin, y compris les jeunes branches fines (jusqu'à 1 cm de diamètre). Il suffit de les étaler sur la pelouse en couche fine et de passer la tondeuse dessus lentement. Le broyat récolté dans le panier peut être utilisé en paillage ou être déposé dans le composteur.

Le paillage : simple, rapide et efficace

Les tontes de pelouse et autres végétaux (préalablement broyés à la tondeuse) peuvent être étalés sur la terre, au pied des haies, massif fleuris ou des plants du potager, de façon esthétique et se décomposent en surface pour former de l'humus. Du compost peut être déposé au pied de la plante, sous le paillis. Cela évitera le phénomène de « faim d'azote » plus d'infos sur :

https://www.gerbeaud.com/jardin/jardinage_naturel/faim-azote,1292.html

Vidéo de bonnes pratiques et astuces au jardin (Denis Pépin)

<https://www.youtube.com/watch?v=C713tH5PFIE>

Tonte mulching ou comment tondre en nourrissant le sol

Nos tondeuses peuvent avoir la fonction mulching qui permet de laisser les tontes de pelouse sur place pour nourrir le sol.

Une partie de nos déchets verts est composée de bois qui peut être très utile.

Nos petits branchages seront très utiles pour les barbecues organisés aux beaux jours. Stockés et séchés, ils pourront être utilisés en bois de chauffage l'hiver prochain, ce qui évitera l'utilisation d'allume-feux.

BRULAGE DES DECHETS VERTS : DANGER POUR LA SANTE ET POLLUTION DANS L'ATMOSPHERE

Pour rappel, il est strictement interdit de brûler les déchets verts (arrêté ministériel de 2011). Son non-respect constitue une infraction pénale qui expose le contrevenant à une amende de troisième classe qui peut s'élever à 450 euros (article 7 du décret du 21 mai 2003 et article 131-13 du code pénal).

Pour en savoir plus :

<https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/article/le-brulage-des-dechets-verts>

Le dépôt de déchets (y compris les déchets verts) est également strictement interdit et passible d'une amende pouvant atteindre 1500€ (art. R632-1 du code pénal et art. R541-76 du code de l'environnement).

NON RESPECT DU CONFINEMENT

Nous sommes bien conscients que le printemps est arrivé, que les enfants sont en vacances, cependant nous avons constaté depuis quelques jours un fort relâchement dans le respect des mesures de confinement, tant chez les plus jeunes que chez les seniors... Nous vous rappelons qu'il est impératif que vous respectiez les consignes, c'est à cette seule condition que la date de fin de confinement annoncée pourra être maintenue.

Informations commerciales

Des pizzas pendant la période de confinement !

Au camion à pizzas « La Toccata »

Le camion est présent tous les vendredis de 17h à 21h sur le parking du bar/épicerie 27 rue Bonne Fontaine à Bieuzy. Pour passer commande, téléphonez au 07.87.45.91.80.

A la Forge

Des pizzas et des burgers à emporter, commande au 02.97.27.58.10 tous les jours sauf le lundi.

Piazza Pizza

Des pizzas à emporter du vendredi au dimanche soir de 19h à 21h sur commande au 06.50.44.87.52.

La cave « Aux Vins Des Dames »

Anne-Marie et Valérie vous informent que le Sud Ouest sera à l'honneur du jeudi 16 au mercredi 22 avril.

Une remise de 10% sur 6 bouteilles achetées, panachage possible sur toutes les appellations en rouge, blanc et rosé. Prenez soin de vous et de vos proches, bon courage à tous, et à bientôt

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.

Pendant la période de confinement, **dépôt de pain provisoire à la brocante/antiquités « la Chaumière »** rue du Presbytère à Bieuzy **uniquement sur commande**, (à commander la veille avant 16h pour le lendemain auprès de Philippe au 06.89.74.96.98). Ce service cessera à la fin de la période de confinement.

Reprise du marché le mardi matin sur le parking du coccimarket dès 9h jusqu'à 14h:

Ce marché accueille la **poissonnerie KEREBEL** (Yann est aussi présent le vendredi de 9h30 à 13h sur le parking du coccimarket, contact au 06.85.75.07.18), **la CREPE QUI ROULE** (Manuel vous propose des crêpes de froment, des galettes de blé noir à emporter) contact au 06.60.94.63.09 ou lacrepequiroulezbh@gmail.com), **la vente de miel** par José FROMENTIN (José est présent le 1^{er} et le 3^{ème} mardi de chaque mois).

Venez nombreux goûter leurs produits de qualité.

Vente d'huitres

Par Yolaine LE MOUROUX, tous les dimanches matins sur le parking du coccimarket de Pluméliau

Pour vous aider à passer cette période de confinement !

Fubuki

Placez dans la grille les pions disposés sur la gauche, de façon à obtenir la somme indiquée à l'extrémité de chaque ligne et de chaque colonne.

| | | | | | MOYEN |
|---|---|---|---|---|---------|
| 1 | 8 | 2 | | | = 12 |
| 3 | 9 | | 7 | | = 18 |
| 4 | | | | 5 | = 15 |
| 6 | | = | = | = | 16 20 9 |